

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CESSION D'UN VEHICULE A LA COMMUNE
DE RUELLE SUR TOUVRE**

Direction Services Techniques -
Transports - Mobilité
N° 2018-D- 97

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,

D E C I D E

Article 1^{er} – Est approuvée la cession d'un véhicule à la commune de Ruelle sur Touvre dont les caractéristiques sont les suivantes :

➤ **Véhicule RENAULT MASTER 9 places**

- Immatriculation : 4989VA16 (parc 552 STGA)
- Date 1^{ère} immatriculation : 03/05/2005
- N° d'inventaire : 2006/6
- Date d'achat : 2005
- Prix d'achat : 21 553,63 €
- Valeur d'intégration : 16 783,89 €
- Valeur nette comptable : 0 €
- Durée d'amortissement : 6 ans à GrandAngoulême de 2006 à 2011
- Cumul amortissement GrandAngoulême : 16 783,89 €

Article 2 – La commune de Ruelle sur Touvre se porte acquéreur de ce véhicule au prix de 4 000 €.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 13 avril 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **13/04/2018**
Publié ou notifié,
Le **13/04/2018**